

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 691.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 373.

8 août 1626.

Acte de mise en possession par Samuel de Champlain, capitaine pour le Roi en la marine, lieutenant de Mgr le duc de Ventadour, des terres accordées au sieur Louis Hébert par le dit duc de Ventadour le 28 février 1626.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 693 (1).

15 septembre 1634.

Acte de partage du fief du Sault-au-Matelot entre Guillaume Couillard, Guillemette Hébert, sa femme, Guillaume Hubou et Marie Rollet, sa femme, ci-devant veuve de Louis Hébert, et Guillaume Hébert, tous héritiers de Louis Hébert.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XX, p. 201.

10 avril 1666.

Acte de vente de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, à Mgr François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute la Nouvelle-France, d'un "fief noble et enclos de terre en la haute ville de Québec sur lequel y a maisons et étables, jardins et terres labourables, borné d'un côté aux terres de l'église qui les séparent par la cloture qui est entre les deux, d'autre côté le long de la grande rivière St-Laurent et de celle de St-Charles,

---

(1) Cette mise en possession n'a rapport, croyons-nous, qu'au fief Saint-Joseph ou de Lespinay concédé à Louis Hébert le 28 février 1626.